



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 20/11/2025
Reçu en préfecture le 20/11/2025
Publié le 20/11/2025
ID : 060-216001347-20251113-4823-DE

SLO

République Française
Département 60- OISE

Nombre de Conseillers :
En exercice : 19
Présents : 9
Votants : 11
Absents : 10

Date de convocation :
06/11/2025

Date d'affichage :
06/11/2025

Objet : n° 4823 Attribution de la
délégation de service public de
l'accueil périscolaire, de la pose
méridienne, de l'accueil des
mercredis et de l'accueil extrascolaire
2026/2030

De la commune de CAUVIGNY
Séance du 13/11/2025

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement
convouqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu
habituel de ses séances sous la présidence de :

M. CHABLE Francis Maire.

Etaient présents :

Mme DAVIAU, M BREEMEERSCH adjoints, Mmes
DEPONDY, JUGAN GORGE, VIDAL, M ANCART,
BROSSARD, RIBEIRO FARIA

Absent ayant donné pouvoir : M GOMEZ, M BARRAULT

Absents excusés : Mmes DOREMIEUX, DUCHESNE, DE
LAERE, GUIGONNET SATIZELLE, M ROZE, MARTINS,
BARKATS

Secrétaire de séance Mme VIDAL Cécile.
ooOOoo

Aux termes de l'article L 1411-7 du code général des
collectivités territoriales (CGCT), 2 mois au moins après la
saisine de la commission prévue à l'article L 1411-5,
l'assemblée délibérante se prononce sur le choix du délégataire
et de la convention de délégation de service public. Les
documents sur lesquels se prononce l'assemblée délibérante
doivent lui être transmis 15 jours au moins avant sa délibération.

Il convient au préalable de rappeler les conditions de la
consultation :

Par délibération n°4816 du 2 juin 2025 le conseil municipal a voté le lancement de la procédure pour le renouvellement de la DSP pour la gestion de l'accueil périscolaire, pause méridienne et extrascolaire. Un avis pour la remise des candidatures et des offres a été publié dans le « courrier picard » le 17 juillet 2025 ; les dates et heures limites de réception des candidatures et des offres ont été fixées au 29 août 2025 à 12h

Une seule candidature et son offre a été déposée avant la date limite : l'association Initiatives Laïques d'Education Populaire (ILEP) dont le siège est au 39 rue du pré martinet 60000 Beauvais, représentée par Mme Nathalie Deliancourt, directrice.

La commission de délégation de service public s'est réunie le 01/09/2025 pour examiner la candidature. Considérant l'unique offre reçue de l'association ILEP qui répondait aux critères définis par la commune, aucune négociation n'a été menée.

Monsieur le Maire propose de retenir l'association ILEP pour la DSP.
Conformément aux dispositions de l'article L 1411-7 du CGCT, le projet de convention ainsi que les rapports de la commission de DSP et le rapport du Maire ont été transmis aux membres du conseil municipal 15 jours avant la séance du 13 novembre 2025. Le délai de 2 mois après l'ouverture des offres a bien été respecté.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve le choix du candidat du candidat ILEP, représenté par Mme Deliancourt Nathalie, directrice, 39 rue du pré martinet 60000 Beauvais, en tant que délégataire pour la gestion de l'accueil périscolaire, de la pause méridienne, de l'accueil des mercredis et de l'accueil extrascolaire ;

Approuve le règlement intérieur de l'ILEP

Approuve les conditions tarifaires du contrat de délégation de service public telles que rappelées dans le rapport de M le Maire qui restera annexé à la présente délibération et rappelle que le montant de la participation communale pour la durée de 5 ans s'élève à 957 503,00€ TTC du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030 ;

Autorise M le Maire à signer le contrat de délégation de service public avec l'association ILEP et tous les documents afférents à ce dossier

Pour extrait certifié conforme
Fait à CAUVIGNY le 13/11/2025
Le Maire
Francis CHABLE

